

Référence :	NI-00213
Date d'application :	31/01/2024
Annule et remplace la note	
Notes d'information\Ressources humaines	

Note d'information

Parcours études promotionnelles

Outil de promotion interne, les études promotionnelles (EP), permettent aux professionnels d'accéder à une formation en vue de l'obtention d'un diplôme du secteur sanitaire et social.

Au-delà du concours ou autre sélection organisée par chaque institut de formation, **les HCC organisent leur propre sélection** par filière.

1- La candidature

Pour pouvoir prétendre à une prise en charge pendant la période de formation, il est indispensable de se faire connaître au plus tôt et d'avoir un projet validé par l'institution. Pour cela, il vous est demandé d'informer votre encadrement de votre projet, lors des entretiens professionnels par exemple.

Un dossier de demande de prise en charge devra ensuite être transmis à la DRH (cellule formation). Les pièces à transmettre sont les suivantes :

- Formulaire CPF spécifique à la promotion professionnelle, incluant l'autorisation de décrémentation du CPF (disponible sur Ennov)
- Courrier manuscrit de demande de financement
- Justificatif du nombre d'heures acquises au titre du CPF (à télécharger sur la plateforme www.moncompteformation.gouv.fr)
- Pour les filières INFIRMIER et MERM : Projet professionnel

2- Calendrier de dépôt des demandes et modalités de sélection

Filière	Début de formation	Dépôt du dossier	Modalités de sélection HCC	Prépa. concours proposée
Aide soignant	Septembre 2024 OU Janvier 2025	15 mars 2024	Tests écrits + entretien	NON
	Septembre 2025 OU Janvier 2026	15 septembre 2024		
Infirmier	Septembre 2025	15 septembre 2024	Projet professionnel + entretien	NON
Prép. Pharmacie Hosp.	Septembre 2024	15 mars 2024	Entretien	NON
MERM	Septembre 2024	15 janvier 2024	Projet professionnel + entretien	NON
	Septembre 2025	15 septembre 2024		
IBODE*	Octobre 2025	15 mars 2024	Entretien	OUI
IADÉ*	Octobre 2025	15 mars 2024	Entretien	OUI
Cadre de santé*	Septembre 2025	15 mars 2024	Projet professionnel + entretien DCS	OUI
IPA	Septembre 2024	15 mars 2024	Projet professionnel + entretien DCS	

*Pour les filières incluant les préparations aux concours, la date de dépôt du dossier indiquée comprend la période de préparation au concours. Pour les professionnels en report ou ne souhaitant pas bénéficier d'une préparation, la date de départ en formation est avancée d'une année.

3- L'étude des dossiers

Après étude des candidatures, si vous êtes retenu(e), vous êtes éligible à la promotion professionnelle. L'établissement s'engage alors à financer vos études soit pour la scolarité à venir, soit la suivante. Il vous appartient alors de prendre contact avec le centre de formation afin de vous inscrire et passer la sélection d'entrée en formation.

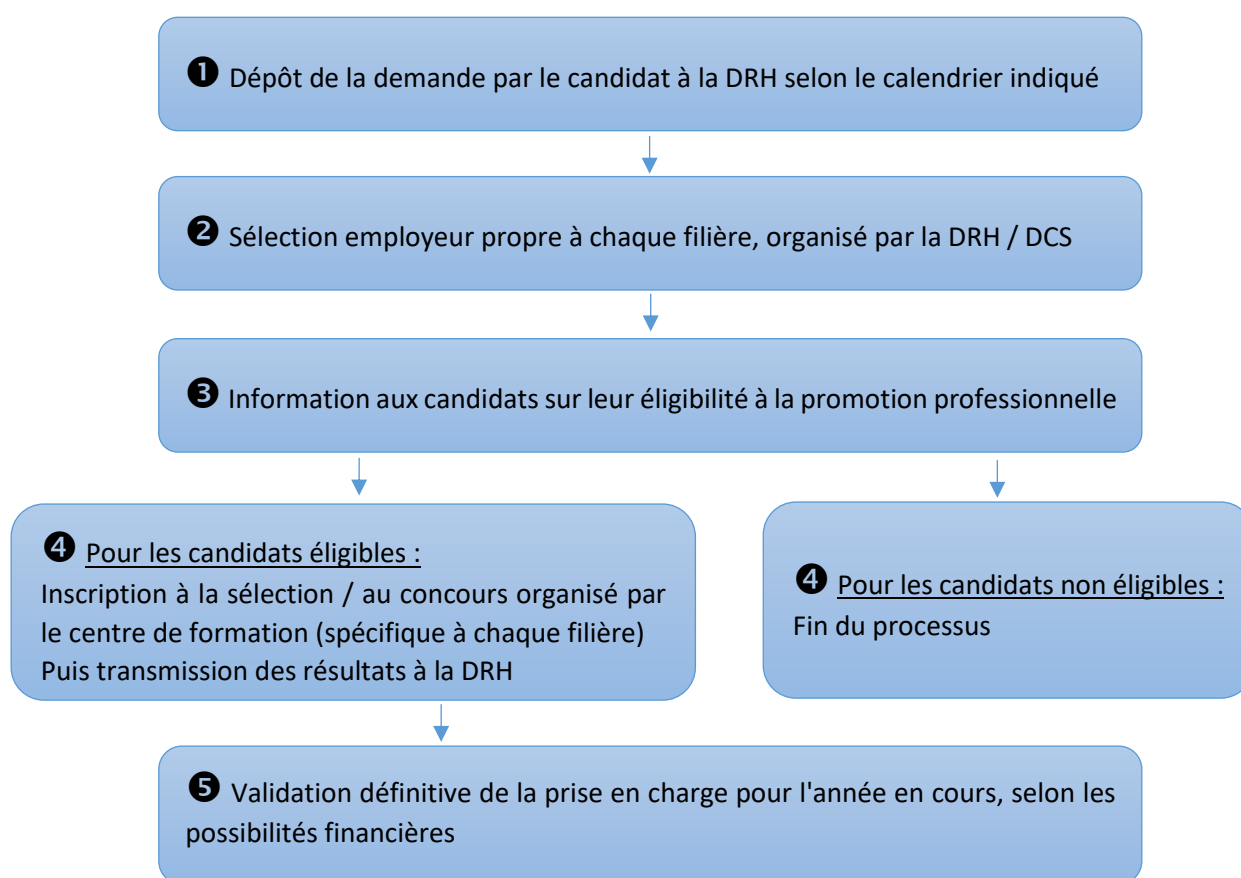
Si votre candidature n'est pas retenue, vous ne pourrez bénéficier du financement de vos études, et ce même au titre d'un report. Vous pourrez déposer une nouvelle candidature l'année suivante, en ayant au préalable retravaillé votre projet.

4- Contact

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre la cellule développement des compétences et formations de l'établissement

Responsable : Valentine DA SILVA – 03.89.12.40.15 – formationcontinue@ch-colmar.fr

5- Récapitulatif du parcours Etudes promotionnelles



Affaire suivie par :	Approbateur :
Julie WITWICKI Responsable RH 03 89 12 52 97	La Directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines Catherine ROMMEVAUX